

**AVIS SUR LES
DISPOSITIFS
MÉDICAUX****PROCLAIM XR****Système implantable non rechargeable pour
stimulation médullaire****Avis de radiation****Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs
médicaux et des technologies de santé le 27 juin 2023**

Faisant suite à l'examen du 27 juin 2023, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 27 juin 2023

**Radiation de la liste des produits et prestations prévue à l'article L.165-1 du
code de la sécurité sociale :**

La Société ABBOTT MEDICAL France SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence de télécommande patient (IPod) associée au système implantable non rechargeable pour stimulation médullaire PROCLAIM XR détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code LPP	Intitulé	Référence à radier
3422256	Neurostimulateur médullaire, ABBOTT, PROCLAIM XR, système complet + access.	3883 Télécommande patient

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif